

Logiciels libres faire entrer les principes républicains dans l'économie du savoir

Une anecdote vécue : dans un centre social d'un quartier défavorisé, une activité d'initiation à l'informatique était organisée, une dizaine d'ordinateurs étaient mis à disposition des enfants et des adultes. L'animateur montrait le fonctionnement de plusieurs logiciels. Un calcul du coût des licences des logiciels utilisés porte la note à plusieurs milliers d'euros.

On forme des enfants à des logiciels que leurs parents n'ont pas les moyens d'acheter, lorsqu'ils possèdent un micro-ordinateur ! Soit les enfants devront renoncer à utiliser ces logiciels, soit ils devront les pirater. Pourtant des logiciels libres et gratuits de qualité professionnelle existent (système Linux, open Office, GIMP etc...). Ils permettent à chacun un accès gratuit et légal aux outils informatiques.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

" L'expression «Logiciel libre» fait référence à la liberté et non pas au prix. Pour comprendre le concept, vous devez penser à la «liberté d'expression», pas à «l'entrée libre».

L'expression «Logiciel libre» fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, elle fait référence à quatre types de liberté pour l'utilisateur du logiciel :

- * La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).*
- * La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.*
- * La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).*
- * La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.*

Un programme est un logiciel libre si les utilisateurs ont toutes ces libertés. "

source : <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html>

Pourquoi utiliser les logiciels libres ?

1) Équité sociale, égalité d'accès, solidarité

Les logiciels libres permettent un accès légal de tous aux outils informatiques, la plupart du temps gratuitement, comme l'illustre l'anecdote introductive.

Le modèle économique sur lequel sont construits les logiciels libres diffère profondément de ceux des logiciels dits " propriétaires " par exemple ceux de Microsoft. En effet, la création de logiciels à un coût : la rémunération de ceux qui y travaillent. Mais dans le cas des logiciels libres, le travail n'est payé qu'une fois par celui qui le commande et est ensuite mis à disposition de tous. Au contraire, dans le cas notamment de Microsoft, la création de logiciels est très vite amortie et la vente de licences assure un profit pur et sans justification à

l'entreprise créatrice.

Si les échanges immatériels et l'économie du savoir sont une des clés d'un développement économique soutenable, alors il est indispensable que chacun ait accès aux outils informatiques. Des efforts importants ont été accomplis par les pouvoirs publics de câblage et d'accès au réseau. Ils doivent être poursuivis grâce à une généralisation de l'usage des logiciels libres.

2) Sécurité et efficacité

Les logiciels libres sont plus sûrs que les logiciels propriétaires. L'accès de tous les informaticiens au code source du logiciel permet d'éviter ce qu'on appelle les " back doors " (les " portes cachées ") qui permettent à un individu extérieur d'accéder à toutes les données de l'ordinateur qui utilise ce logiciel. Tous les logiciels propriétaires US ont des " back doors " et leurs concepteurs se vantent de travailler avec les services secrets américains. C'est par exemple pour des raisons de sécurité que l'État d'Israël a choisi les logiciels libres. Il faut bien dire également que Microsoft paye à les effet indésirables de sa situation de monopole sur les systèmes informatiques savamment entretenue : vive la biodiversité en matière d'informatique aussi !...

3) Création d'emplois

Les collectivités sont face à un choix :

soit elles payent des licences qui alimenteront directement la poche des actionnaires ;

soit, avec le même argent, elles créent des emplois d'informaticiens dans leurs services qui adapteront les logiciels à leurs besoins précis. C'est l'objectif par exemple d'une association telle que l'Addulact, à laquelle la ville de Saint Etienne devra adhérer.

Le poids déterminant des collectivités

Les collectivités territoriales représentent des milliers de postes informatiques et donc des dizaines de milliers de licences. Il y a là une économie potentielle énorme. L'effet de levier est encore beaucoup plus important : la plupart des agents qui utilisent un système informatique installeront le même chez eux, ainsi que les logiciels qui vont avec.

La plupart des grandes organisations qui travaillent avec les collectivités, entreprises, associations etc... suivront l'exemple des collectivités.

L'enjeu économique est énorme

À la suite de l'annonce par l'Assemblée Nationale du passage à Linux et aux logiciels libres pour tous les postes de nos députés et de l'administration de l'assemblée nationale, Microsoft a accompli un gros travail de lobbying au Sénat.

Le sénateur-maire de Saint Étienne, a ainsi déposé des amendements au Sénat dans le cadre de la loi DADVSI qui ont été surnommés par la communauté du libre les amendements "Microsoft". Pas étonnant que la ville réalise ensuite des opérations " Clique sur ta ville " avec Microsoft.

Alors que la ville de Romans, sous l'impulsion des Verts, diffuse des CD de logiciels libres.

Dans le même temps, plusieurs ministères franchissent progressivement le pas de la migration vers le libre : Finances et Industrie, Gendarmerie, Agriculture, Intérieur, Equipement, ...

Pour conclure, citons le président de la fondation pour les logiciels libres aux États-Unis, Richard Stallman qui a adopté pour devise :

*Liberté (d'utiliser, de diffuser ou de modifier les logiciels) ;
égalité (car les logiciels libres permettent un égal accès de tous aux outils informatiques et au savoir) ;
fraternité (car le travail de chacun contribue à l'intérêt général). "*

Les logiciels libres s'inscrivent dans la tradition républicaine et les principes du service public...

Ce que la ville de Saint Etienne et Saint Etienne Métropole doivent faire :

- ☀️ Mettre en place la " migration " de Windows à Linux et de Microsoft Office à Open Office pendant le prochain mandat. La taille et la complexité des organisations concernées font qu'il faudra bien la durée d'un mandat pour réaliser cette migration. Compte tenu des besoins de formation du personnel que cela implique, il ne faut pas attendre d'économie les premières années, mais à moyen et à long terme c'est un investissement extrêmement rentable ;
- ☀️ Créer un centre ressource pour les logiciels libres, qui permettra à n'importe quel habitant de se renseigner, de se former, d'avoir des réponses à ses questions et d'obtenir ces logiciels. Ce centre devra s'appuyer sur les compétences techniques en informatique libre d'associations spécialisées locales ;
- ☀️ Appuyer le plan informatique des écoles sur les logiciels libres ;
- ☀️ Développer les points d'accès publics.